



Commission  
scolaire  
de Montréal

## Plan de lutte 2019-2020

### 009 - École Sainte-Claire

#### PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Conforme aux directives du MELS en vigueur dès 2014-2015

**Date d'approbation du Plan de lutte par le conseil d'établissement:**

## IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE

**Nombre d'élèves:** 399

Primaire  Secondaire

**Nom de la direction:**

Patricia Bouchard

**Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12):**

Patricia Bouchard

**Nom des personnes faisant partie d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12):**

Sophie Béland, T.E.S.

Isabelle Jones, Psychoéducatrice

# ANALYSE DE LA SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école	Date de la passation
Observations et commentaires des intervenants.	
<b>Forces du milieu</b>	
Les manifestations de violence et d'intimidation sont peu nombreuses à l'école Ste-Claire. Les principaux constats sont : violence verbale, moqueries et conflits. Les élèves comme les adultes attribuent ces comportements à des chicanes d'enfants plutôt qu'à de l'intimidation. On constate que lorsque les élèves demandent de l'aide aux adultes, l'aide apportée permet de solutionner la majorité des conflits. Nous avons débuté Vers le Pacifique en 2018-2019 (discours commun pour la gestion des conflits)	
<b>Vulnérabilité ou problématiques</b>	<b>Cible</b>

De manière générale, les conflits entre les élèves surviennent sur la cour de récréation ou dans les périodes de jeux libres au service de garde. Cependant, les adultes soulignent que les enfants manquent de stratégies de résolution de conflits. Ils utilisent surtout le message clair ou l'aide d'un adulte (Vers le Pacifique). Lorsque ces stratégies ne fonctionnent pas du premier coup, ils sont démunis et impuissants. Les élèves s'entendent pour dire que c'est sur le chemin entre l'école et la maison qu'ils se sentent moins en sécurité. Ces inquiétudes sont surtout liées à leur perception des gens qu'ils croisent sur le trajet. Par exemple, les adolescents, les itinérants, les personnes marginales. Cependant, les élèves identifient des mesures de protection, comme le vélo, circuler en groupe ou demander de l'aide à la brigadière.

Uniformiser les intervention (Vers le Pacifique). Diminuer les conflits et la violence verbale sur la cour de récréation et au service de garde.

**Moyens d'évaluation de la cible**

Suivi régulier sur les ateliers Vers le Pacifique. Échanges lors des rencontres collectives

**Quand et Qui?**

Qui: Enseignants, professionnels, éducateurs (SDG) et direction Quand?: 2 fois par année lors de rencontres collectives.

**Comportements attendus**

**Moyens retenus: Prévention universelle**

**Moyens retenus: Interventions ciblées**

Respect des règles pour les différentes activités lors des récréations. Interventions directes lors de conflits Utilisation d'un message commun

Interventions communes (Vers le Pacifique) utilisées par les enseignants (ateliers en classe) et les éducateurs au service de garde. Surveillance active sur la cour, présence de la T.E.S. et interventions immédiates lorsqu'il y a un conflit. Faire le suivi nécessaire auprès du titulaire, des parents et de la direction. Étoiles du respect: on travaille une valeur par mois (code de vie) et reconnaissance devant les pairs.

Ateliers Vers le Pacifique  
Surveillances actives sur la cour (récréations et service de garde)  
Reconnaissance mensuelle lors des Étoiles du respect (Valeurs du code de vie)

**Mesures de collaboration avec les parents (Conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM)**

Participation des parents à la vie scolaire  
Collaboration et engagement des parents au code de vie de l'école  
Communication efficace entre l'école et les parents. Dénonciation faite par les parents lors de conflits, violence ou intimidation. Affichage des conférences présentées par la CSDM.

# LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence

## Pour les élèves

L'élève victime ou l'élève qui observe un tel acte doit informer immédiatement un adulte. Référence vers un professionnel (T.E.S., psychoéducateur au besoin, etc.) L'adulte en informe la direction et la met au courant des actions qu'il ou elle entend entreprendre (résolution de conflits, conseil de coopération, discussion en classe, retenue, suspension, etc)

## Pour les parents

Premier éducateur de leur enfant, les parents jouent un rôle important et sont invités à faire équipe avec le personnel de leur école pour maximiser l'impact d'une intervention. Quelques pistes: - Être à l'écoute de l'enfant - Joindre les intervenants de l'école (enseignant, T.E.S., psychoéducateur, direction, etc) - Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants si l'enfant est impliqué dans une situation de violence ou d'intimidation Communiquer avec l'école si l'on détient des informations pour signaler tout acte d'intimidation ou de violence

## Pour les membres du personnel et les partenaires

Un adulte qui observe un tel acte doit obligatoirement intervenir. L'adulte en informe la direction et la met au courant des actions qu'il ou elle entend entreprendre (résolution de conflits, conseil de coopération, discussion en classe, retenue, suspension, etc.). Rencontrer les personnes impliquées dans une situation, la régler, prendre les mesures appropriées et aller chercher les ressources selon la gravité. Impliquer les parents et/ou autres services (police, T.S., psychoéducateur, T.E.S.). Donner une rétroaction. Garder des traces

**L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :**

Les élèves victimes ou témoins, de même que leur famille, hésitent parfois à dénoncer par crainte des représailles. C'est pourquoi l'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus. Voici les mesures en place dans notre école :

\* Les noms de ceux qui sont venus dénoncer les actes ne seront pas divulgués aux élèves impliqués ou aux familles.

\* L'échange d'information reste nécessaire pour agir efficacement et assurer la sécurité des élèves dans les différents lieux de l'école. Deux balises permettent de cerner l'absolue nécessité d'échanger une information concernant un élève :

1. Lorsque cette information vise le développement ou la sécurité de l'élève.
2. Lorsque l'ignorance de cette information par l'un ou l'autre des intervenants peut causer préjudice à l'élève.

\* Toutes les démarches entreprises seront faites avec discrétion et les situations ne seront jamais discutées devant des personnes qui ne sont pas concernées par la situation signalée.

**La direction de l'école qui est saisie d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.**

**Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux.**

# LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

**Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation est constaté lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté**

- Intervention de première ligne: sécurité de la victime, cueillette de données, interventions auprès de tous les intervenants concernés, s'assurer du dénouement positif, observer si cela se reproduit et accompagnement au besoin - Rencontre avec un intervenant - Informer l'élève des conditions de confidentialité - Offrir à l'élève la possibilité de communiquer oralement et par écrit - L'élève peut demander à rencontrer un adulte seul - Offrir aux enfants d'en parler à un pair pour demander de l'aide d'un adulte - L'adulte utilise des moments propices à la confidentialité pour discuter avec l'enfant - Accompagnement de l'enfant dans la démarche de résolution de conflit - Suivi de la situation avec l'enfant

## **Mesures de soutien de l'élève victime**

- Rencontre de la victime, témoins et agresseurs par l'intervenant ou par la direction avec ou sans parents  
Consignation des événements, des actions mises en place, des communications, de l'évolution de la situation et monter un dossier -  
Intervention auprès du groupe au besoin -  
Recadrage des perceptions -  
Référence vers une personne-ressource (ex: psychoéducatrice) - Assurer à la victime un soutien constant de la part de tous

## **Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée**

- Rencontres régulières par les intervenants de l'école -  
Observations et questionnements - Vérifier auprès de la victime que les actes ont bien cessé - Encourager les parents à informer l'école si l'intimidation se poursuit ou reprend - Faire connaître le suivi au personnel concerné

### Mesures de soutien de l'élève témoin

- Développer les valeurs d'empathie et de relation d'aide - Assurer la protection des témoins - Faire la différence entre rapporter une situation et la dénoncer - Prendre en considération l'importance de l'élève témoin et que celui-ci soit conscient de son importance

**Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation**

- Rencontre de suivi afin de s'assurer que le geste posé est le bon choix

### Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement

- Rencontre avec la direction - Référence à une personne ressource afin de développer des stratégies de contrôle et pour développer des habiletés sociales plus positives - Travailler sur l'estime de soi - Arrêter les actes: tolérance 0 - Établir et garder un lien avec ces élèves

### Sanctions disciplinaires

- Rencontre avec la direction - Réflexion sur le comportement - Gestes réparateurs envers la personne ou le groupe - Suivi avec une personne de référence - Rencontre avec l'agent socio communautaire - Excuses écrites ou verbales - Retenues - Suspensions internes ou externes

**Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée**

- Rencontres de suivi afin de s'assurer de l'arrêt du comportement - Aider l'élève à utiliser ses stratégies de contrôle